

CALENDRIER COLLECTE DES DÉCHETS

SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2020

ORDURES MÉNAGÈRES



Ramassage

1 fois par semaine

Mercredi matin

PAPIERS ET EMBALLAGES



Ramassage

1 fois par semaine

Jeudi matin

DÉCHETS VÉGÉTAUX



Ramassage

De mars à novembre
1 fois tous les 15 jours
(semaine impaire)

Mardi après-midi

Leudeville

Jours de collecte modifiés

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
1 M		1 J		1 D		1 M	
2 M		2 V		2 L	45	2 M	
3 J		3 S		3 M		3 J	
4 V		4 D		4 M		4 V	
5 S		5 L	41	5 J		5 S	
6 D		6 M		6 V		6 D	
7 L	37	7 M		7 S		7 L	50
8 M		8 J		8 D		8 M	
9 M		9 V		9 L	46	9 M	
10 J		10 S		10 M		10 J	
11 V		11 D		11 M		11 V	
12 S		12 L	42	12 J		12 S	
13 D		13 M		13 V		13 D	
14 L	38	14 M		14 S		14 L	51
15 M		15 J		15 D		15 M	
16 M		16 V		16 L	47	16 M	
17 J		17 S		17 M		17 J	
18 V		18 D		18 M		18 V	
19 S		19 L	43	19 J		19 S	
20 D		20 M		20 V		20 D	
21 L	39	21 M		21 S		21 L	52
22 M		22 J		22 D		22 M	
23 M		23 V		23 L	48	23 M	
24 J		24 S		24 M		24 J	
25 V		25 D		25 M		25 V	
26 S		26 L	44	26 J		26 S	
27 D		27 M		27 V		27 D	
28 L	40	28 M		28 S		28 L	53
29 M		29 J		29 D		29 M	
30 M		30 V		30 L	49	30 M	
		31 S				31 J	

Les collectes sont assurées
tous les jours fériés, hors
1^{er} mai

Collecte des encombrants :
uniquement sur rendez-vous
au 01 69 74 23 50

Pour toute question :
collecte@siredom.com

Siredom - 63 rue du Bois Chaland - 91090 Lisses
Tél. : 01 69 74 23 50
E.mail : ecocitoyen@siredom.com
www.siredom.com

Déchets - Énergie
Siredom
Environnement

Les consignes de TRI

Les emballages en verre



Les emballages et les papiers



> Les emballages en plastique

> Les emballages en métal



> Les cartons et les briques alimentaires



> Les papiers



- En vrac, surtout pas dans un sac poubelle ou plastique.
- Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider (sauf les capsules de café).
- Ne pas imbriquer les déchets entre eux,
- Ne pas déposer de gros cartons.

Les déchets végétaux...



...avec les déchets de cuisine



à déposer dans le conteneur
ou dans un sac poubelle
marqué "Déchets végétaux"
liquide (huile, vinaigre, etc.)



à déposer dans le conteneur
ou dans un sac poubelle
marqué "Déchets végétaux"
liquide (huile, vinaigre, etc.)

Ferrailles, gravats, meubles, appareils électriques, produits dangereux, gros cartons...



> UN RÉSEAU D'ECO-CENTRES (déchèteries) à votre service

En plus des 3 déchèteries de Brits-sous-Forges, Dourdan et Saint-Chéron, vous avez accès aux 24 éco-centres du Siredom. Contactez votre communauté de communes ou d'agglomération pour connaître les modalités d'accès.
Pour obtenir vos coordonnées, consultez les bureaux de proximité et contactez nous au 01 69 10 10 10 ou www.siredom.com

Pour retrouver toutes ces informations et en savoir +
> www.siredom.com



@siredom

Siredom
Société - Énergie - Environnement

En partenariat avec
CITTEO
Donons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

QUE FAIRE DE MES AUTRES DÉCHETS ?